



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

Ce règlement particulier complète les règlements F.F.M 2018

### CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Nom du meeting	Championnat de ligue de Vitesse Nouvelle Aquitaine Championnat de ligue d'Endurance Nouvelle Aquitaine
Nom du Circuit	Circuit Haute Saintonge
Organisateur	Moto Club de Haute Saintonge
Date du meeting	Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018
Nombre de jours	2 jours

### COORDONNEES DU MOTO CLUB DE HAUTE SAINTONGE

Moto Club de Haute Saintonge – 18 Av de la République – 17270 MONTGUYON  
Site : [www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)  
E-MAIL : [contactmchs@gmail.com](mailto:contactmchs@gmail.com)

### COORDONNEES DU CIRCUIT

Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font - 17360 LA GENETOUZE  
Tél. : 05 46 04 08 10 - site : [www.circuitdehautesaintonge.com](http://www.circuitdehautesaintonge.com)

## ARTICLE 1 | OFFICIELS

### LA MANIFESTATION SERA PLACÉE SOUS LA DIRECTION DE

Directeur de course :		N° licence :
Directeur de course adjoint :		N° licence :
Délégué de ligue :		N° licence :
Membres du Jury / Commissaires sportifs :		N° licence :
Commissaires techniques :		N° licence :
Responsable voie des stands :	LEZIN Cédric	N° licence : 233868
Représentant Moto Club de Haute Saintonge :	BURAUD Sylvain	N° licence : 219752
Organisateurs Techniques :	BURAUD Sylvain	N° licence : 219752
Chronométreurs :	EASY PADDOCK	

### ENVIRONNEMENT

Obligation à tout pilote de posséder **un tapis environnemental**, pour chaque machine. En cas de renversement de produit gras sur le sol, celui-ci doit être nettoyé le plus rapidement possible. Au besoin se rapprocher de l'organisateur. L'emplacement qui vous est alloué, doit rester propre en permanence.



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

### ARTICLE 2 | DEFINITION DE L'EPREUVE

L'association Moto Club de Haute Saintonge organise le 28 et 29 Juillet 2018 :

- le Championnat de ligue Vitesse Nouvelle Aquitaine
- le Championnat de ligue d'endurance Nouvelle Aquitaine

Dans les catégories suivantes :

#### **CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VITESSE NOUVELLE AQUITAINE**

Master : Plus de 600cc jusqu'à 1000cc, 4 temps, 4 cylindres  
Plus de 675cc jusqu'à 1100cc, 4 temps, 3 cylindres  
Plus de 750cc jusqu'à 1200cc, 4 temps, 2 cylindres

Expert : Plus de 401cc à 600cc 4 temps, 4 cylindres  
Plus de 401cc à 675cc 4 temps, 3 cylindres  
Plus de 650cc à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cyl.)  
Plus de 900cc à 1100cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cyl.)

#### **CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURANCE NOUVELLE AQUITAINE**

Le Championnat est ouvert aux machines suivantes :

- Jusqu'à 910cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cylindre)
- Jusqu'à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre) transmission par courroie
- Jusqu'à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre)
- Jusqu'à 350cc 2 temps, 2 cylindres

#### **RAPPEL**

**Le préambule ainsi que les règles générales de la vitesse sont applicables.** Dans l'enceinte du circuit, les véhicules d'accompagnement, doivent rouler à la vitesse d'un piéton au pas. Leur niveau sonore ne doit pas dépasser les 90 dB maxi.

#### **NOUVEAUTÉ 2018**

**La présence de mousse « explosafe » dans le réservoir est obligatoire pour l'endurance.**



# REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautestontonge.com](http://www.motoclubdehautestontonge.com)

## SAMEDI 28 JUILLET 2018

08h10

**De 08h30 à 08h50**

08h35

**De 08h55 à 09h15**

09h00

**De 09h20 à 09h40**

09h25

**De 09h45 à 10h10**

09h55

**De 10h15 à 10h35**

10h20

**De 10h40 à 11h00**

10h45

**De 11h05 à 11h25**

11h10

**De 11h30 à 11h55**

11h40

**De 12h00 à 12h20**

**PAUSE REPAS**

13h30

**De 13h50 à 14h10**

13h55

**De 14h15 à 14h40**

14h25

**De 14h45 à 15h10**

14h55

**De 15h15 à 15h40**

15h25

**De 15h45 à 16h10**

15h55

**De 16h15 à 16h35**

16h25

**De 16h45 à 17h15**

17h05

**De 17h25 à 17h55**

17h45

**De 18h05 à 18h35**

18h25

**De 18h45 à 19h15**

*Pré-Grille EXPERT*

**Essais Libres EXPERT 20'**

*Pré-Grille EXPERT-MASTER*

**Essais Libres EXPERT-MASTER 20'**

*Pré-Grille MASTER*

**Essais Libres MASTER 20'**

*Pré-Grille ENDURANCE PILOTE ORANGE*

**Essais Chronos ENDURANCE PILOTE ORANGE 25'**

*Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO*

**Essais Chronos N°1 SIDE-CAR - PROMO 20'**

*Pré-Grille SIDE-CAR - OPEN*

**Essais Chronos N°1 SIDE-CAR - OPEN 20'**

*Pré-Grille Pilote SportTwin*

**Essais Chronos N°1 SPORTWIN 20'**

*Pré-Grille ENDURANCE PILOTE VERT*

**Essais Chronos ENDURANCE PILOTE VERT 25'**

*Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO*

**Essais Chronos N°2 SIDE-CAR - PROMO 20'**

*Pré-Grille SIDE-CAR - OPEN*

**Essais Chronos N°2 SIDE-CAR - OPEN 20'**

*Pré-Grille EXPERT*

**Es Essais Chronos EXPERT 25'**

*Pré-Grille EXPERT-MASTER*

**Essais Chronos EXPERT-MASTER 25'**

*Pré-Grille MASTER*

**Essais Chronos MASTER 25'**

*Pré-Grille ENDURANCE PILOTE JAUNE*

**Essais Chronos ENDURANCE PILOTE JAUNE 25'**

*Pré-Grille SportTwin*

**Essais Chronos N°2 SPORTWIN 20'**

*Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO*

**Course 1 SIDE-CAR - PROMO 19 Tours**

*Pré-Grille SIDE-CAR - OPEN*

**Course 1 SIDE-CAR - OPEN 19 Tours**

*Pré-Grille EXPERT*

**Course 1 EXPERT 20 Tours**

*Pré-Grille MASTER*

**Course 1 MASTER 20 Tours**



# REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

## DIMANCHE 29 JUILLET 2018

08h30 à 08h45  
De 08h45 à 11h45  
**PAUSE REPAS**  
13h10  
De 13h30 à 14h00  
13h50  
De 14h10 à 14h40  
14h30  
De 14h50 à 15h20  
15h10  
De 15h30 à 16h00  
15h50  
De 16h10 à 16h40  
16h30  
De 16h50 à 17h20  
17h10  
De 17h30 à 18h00  
17h50  
De 18h10 à 18h40

*EN EPIS ENDURANCE (SUR LA PISTE)*  
**ENDURANCE 3H**

*Pré-Grille SporTwin*  
**Course 1 SPORTWIN 19 Tours**  
*Pré-Grille CONSOLANTE EXPERT-MASTER*  
**Course 1 CONSOLANTE EXPERT-MASTER 16 Tours**  
*Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO*  
**Course 2 SIDE-CAR - PROMO 19 Tours**  
*Pré-Grille SIDE-CAR - OPEN*  
**Course 2 SIDE-CAR - OPEN 19 Tours**  
*Pré-Grille SporTwin*  
**Course 2 SPORTWIN 19 Tours**  
*Pré-Grille CONSOLANTE EXPERT-MASTER*  
**Course 2 CONSOLANTE EXPERT-MASTER 16 Tours**  
*Pré-Grille EXPERT*  
**Course 2 EXPERT 20 Tours**  
*Pré-Grille MASTER*  
**Course 2 MASTER 20 Tours**

### ARTICLE 3 | CAPACITE

Sur le Circuit de Haute Saintonge, d'un développement de 2,2 kms, il sera admis simultanément :

**ESSAIS :** 36 Motos  
**COURSE :** 36 Motos  
**SIDE-CAR :** 22 Side-cars  
**ENDURANCE :** 42 Motos

Panneautage (uniquement pour l'endurance): 2 panneauteurs maxi par machine en piste seront autorisés.

### ARTICLE 4 | LICENCES

Toutes les épreuves sont ouvertes aux pilotes titulaires d'une licence F.F.M 2018

- NCO
- Licence une manifestation

### ARTICLE 5 | DROITS D'ENGAGEMENT

Toutes demandes d'engagement devront être se faire sur le site [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)  
Règlement possible par CB ou chèque.

**Aucune inscription envoyée directement au club ne pourra être traitée.**

**Droit d'engagement : 195 euros : 1 pilote/1 moto - transpondeur compris.**

Les engagements seront clos dès épuisement des places.

Une majoration de 50 euros pour les engagements hors délai sera effectuée.

Celui-ci est fixé à la date du 16 Juillet 2018 soit 2 semaines avant l'épreuve.

**Cette date fera aussi office de limite de désengagement. Passée cette date, sauf motif légitime et justifié (décès, accident, maladie ou vol de la moto inscrite, autres à l'appréciation des dirigeants du M.C.H.S), aucun engagement ne sera remboursé.**

Le 08 Juillet, le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'annuler cette épreuve si les



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

droits d'engagements des participants ne nous sont pas parvenus.  
Dans ce cas les inscrits seront remboursés intégralement.

### ARTICLE 6 | VERIFICATIONS

Les **vérifications administratives** auront lieu :

**Vendredi 27 juillet de 14H à 19H00 et le Samedi 29 juillet de 6H à 7H30**

Chaque pilote doit présenter :

- Licence F.F.M 2018 : NCO ou Licence une manifestation (fournir un certificat **médical type FFM** (disponible sur le site de la FFM) + un chèque de 110 euros à l'ordre du MCHS pour payer votre licence une manifestation), possibilité de la prendre en ligne jusqu'à 5 jours avant l'épreuve ce qui simplifiera les démarches et qui vous coûtera un peu moins cher.
- Permis de conduire (Moto) ou CASM

Les **vérifications techniques** auront lieu :

**Le Vendredi 27 Juillet de 14H à 20H00 et le Samedi 28 Juillet de 6H à 7H30**

Les pilotes devront présenter leur équipement complet et en conformité avec les articles annuaires F.F.M et équipements CNV.

### ARTICLE 7 | CONTROLE SONOMETRIQUE

Comme le prévoit le règlement FFM, des mesures du niveau sonore des machines pourront être effectuées avant, pendant et après le déroulement du Championnat.

**Le niveau sonore maximum est de 102 dB** au régime correspondant à la machine.

### ARTICLE 8 | LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer seront fournis, après vérifications administratives et techniques aux pilotes, team manager et mécaniciens. Ils seront nominatifs, non vendables et non cessibles à titre gracieux.

Toute fraude entraînera la confiscation des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

**Par pilote** : Un bracelet pour le pilote, 3 laissez-passer mécanicien.

**Endurance** : Un bracelet par pilote, 2 laissez-passer mécaniciens, 2 laissez-passer ravitailleurs.

### ARTICLE 9 | ESSAIS CHRONOMETRES

Les grilles de départ seront déterminées à la suite des essais chronométrés obligatoires qui se dérouleront sur une séance de 25mn, et en application du règlement du Championnat de ligue en vigueur.



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

### ARTICLE 10 | ASSURANCE

La manifestation a obtenu le visa de la F.F.M et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006, auprès de l'assureur Allemand DMSB « Deutscher Motor Sport Bund ».

### ARTICLE 11 | REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Tous les autres points seront traités conformément aux règlements généraux des diverses épreuves.

Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et aux divers règlements généraux seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositifs de Code Sportif National, de ses annexes, et de ses règles générales CNV.

### ARTICLE 12 | RESPONSABILITE DU PILOTE

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

### ARTICLE 13 | PADDOCK

Il est indiqué aux concurrents, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toutes nuisances sonores (démarrage moteur, fête musicale, etc ... ) entre 22H00 le Vendredi 27 juillet et 7H le Samedi 28 juillet ainsi qu'entre 22H00 le Samedi 28 juillet et 7H le Dimanche 29 juillet est interdites.

Tout manquement au règlement intérieur du circuit entrainera l'exclusion du pilote et de ses accompagnants. A ce titre, nous rappelons que chaque pilote est pleinement responsable des actes commis par son entourage.

### ARTICLE 14 | BRIEFING

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la Direction de course, dans la salle de briefing située dans le hall d'accueil du circuit.

Toute absence sera passible d'une amende de 50 euros.

Le Briefing aura lieu :

- **SporTwin :** Vendredi 27 juillet **17H20**
- **Side-Car Open :** Vendredi 27 juillet **17H40**
- **Side-Car Promo :** Vendredi 27 juillet **18H00**
- **Expert :** Vendredi 27 juillet **18H20**
- **Master :** Vendredi 27 juillet **18H40**
- **Endurance :** Vendredi 27 juillet **19H00**
- **Le Samedi 28 juillet à 7H30 pour les retardataires de toutes les catégories.**



# REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

## CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURANCE

### ARTICLE 1 | OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Moto Club De Haute Saintonge organise, sous l'égide et avec l'accord de la F.F.M, dans le cadre de la promotion du sport motocycliste, une épreuve intitulée

#### LES 3 HEURES DU MOTO CLUB DE HAUTE SAINTONGE

Cette épreuve se déroulera dans le cadre du Championnat de ligue. Elle comptera également pour l'endurance de Pau et du Val de Vienne Moto.

Un classement final sera fait à l'issue de ces durées.

### ARTICLE 2 | CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### PILOTES

Pourront participer aux 3 Heures du M.C.H.S les titulaires d'une licence F.F.M, NCO en cours de validité. Les pilotes munis d'une licence manifestation au weekend pourront également participer mais ne pourront pas marquer les points des trois durées prévues par les trois clubs pour le classement final. (Dans les conditions définies ci-dessous)

Les pilotes devront être âgés d'au moins 15 ans, conformément aux règlements de la F.F.M.

Il est entendu que les organisateurs se réservent le droit d'examiner et de refuser toute candidature présentant un caractère particulier afin de préserver l'esprit de la course.

Lors de son engagement, chaque pilote devra s'engager à respecter les règlements de la F.F.M.

#### MACHINES

Le Championnat est ouvert aux machines suivantes :

Jusqu'à 910cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cylindre)

Jusqu'à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre) transmission par courroie

Jusqu'à 740cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre)

Jusqu'à 350cc 2 temps, 2 cylindres

#### INSCRIPTIONS

Toutes demandes d'engagement devront être se faire sur le site [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

Règlement possible par CB ou chèque.

**Aucune inscription envoyée directement au club ne pourra être traitée.**

**Droit d'engagement par équipage : 415 euros : 2 ou 3 pilotes/ 1 moto - transpondeur compris.**

Les engagements seront clos dès épuisement des places.

Une majoration de 50 euros pour les engagements hors délai sera effectuée.

Celui-ci est fixé à la date du 16 Juillet 2018 soit 2 semaines avant l'épreuve.

**Cette date fera aussi office de limite de désengagement. Passée cette date, sauf motif légitime et justifié (décès, accident, maladie ou vol de la moto inscrite, autres à l'appréciation des dirigeants du M.C.H.S), aucun engagement ne sera remboursé.**



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

Le 08 Juillet, le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'annuler cette épreuve si les droits d'engagements des participants ne nous sont pas parvenus. Dans ce cas les inscrits seront remboursés intégralement.

### ARTICLE 3 | PUBLICITÉ ET TENUE DES PILOTES

#### TENUE DES PILOTES

Chaque pilote devra posséder une tenue de coureur conforme à la réglementation F.F.M. La combinaison cuir, le casque, les bottes et les gants seront de marque libre.

Le port d'une protection dorsale rigide est obligatoire, celle-ci est portée dans la combinaison. Lors de la mise en pré-grille, si le pilote ne porte pas une tenue homologuée, il se verra refuser l'accès à la piste.

#### PUBLICITE SUR LA MACHINE

Les concurrents auront la possibilité d'apposer sur la machine les annonceurs de leur choix, à condition que ceux-ci ne soient pas contraires à la réglementation française sur les alcools, les tabacs, les bonnes mœurs ou les sectes.

La décoration de la machine concernant la couleur, est libre.

#### EXPLOITATION PUBLICITAIRE

Le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'exploiter tous les résultats à des fins publicitaires. Le pilote autorise le Moto Club de Haute Saintonge à exploiter ses résultats, son image à des fins publicitaires. Lors de l'inscription, chaque pilote reconnaîtra être libre de tout engagement ou obligation avec des tiers lui permettant de respecter totalement les termes du présent règlement. Aucune marque, société ou association ne peut utiliser le logo ou les résultats à des fins publicitaires ou commerciales sans l'accord des organisateurs.

### ARTICLE 4 | CONTROLE ET SANCTIONS

A l'issue de chaque épreuve, les trois premières machines au minimum seront mises en parc fermé. Le Directeur de Course pourra, par ailleurs, faire mettre en parc fermé et faire vérifier toute machine, quel que soit son classement. Toute infraction, si minime soit-elle, pourra entraîner une sanction prise par l'organisation et une demande de sanction auprès du jury de l'épreuve pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent

#### DEMONTAGE PAR L'ORGANISATION

Le directeur de course et les contrôleurs techniques se réservent le droit de procéder à toutes vérifications techniques supplémentaires par les techniciens et de prélever une ou plusieurs pièces en vue de les contrôler dans les ateliers des constructeurs. En cas de non-conformité, les pièces seront saisies par les contrôleurs techniques. En cas de conformité, les contrôleurs techniques s'engagent à renvoyer les pièces dans les plus brefs délais et à fournir les joints pour un remontage moteur si celui-ci a été ouvert. Dans le cas d'un démontage de la moto le retour est aux frais du pilote.



# **REGLEMENT PARTICULIER**

## **CIRCUIT HAUTE SAINTONGE**

*Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018*

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

### **SANCTIONS**

Toute infraction au règlement technique entraînera l'exclusion de l'épreuve. Cette décision disciplinaire fera l'objet d'une validation par la F.F.M.

### **RECLAMATIONS**

Une réclamation écrite accompagnée d'un montant de 75 euros pourra être déposée auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant la proclamation des résultats, lorsqu'il s'agit d'une réclamation relative aux classements de l'épreuve.

Pour un démontage moteur, la réclamation devra être accompagnée d'un montant de 200 euros. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

### **ASSURANCES**

Les organisateurs de chaque épreuve ont contracté une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile en cas d'accident survenu pendant la manifestation, conformément au décret n° 58-1430, et aux prescriptions F.F.M.

### **INTERPRETATION - LITIGES**

Il est rappelé que tout ce qui n'est pas expressément autorisé et précisé dans ce règlement est strictement interdit.

Tout litige sur une épreuve sera tranché en premier ressort par le Jury des Commissaires Sportifs de l'épreuve après avis et notification des Commissaires Techniques. En cas de contestation de la décision, l'instance compétente est la Cour Disciplinaire Nationale.

Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par le Président de la C.C.R. et le Président du Collège Technique après avis des Commissaires Techniques ayant procédé au démontage. En cas de contestation de la décision, l'instance compétente est la Cour Disciplinaire Nationale.

## **ARTICLE 5 | DEROULEMENT**

### **DEPANNAGE OU PANNE EN COURSE**

En l'absence d'une contre piste sur le circuit de Haute Saintonge, lorsque qu'une machine est en panne, ou si le pilote chute sans gravité, celui-ci ne pourra pas ramener la moto dans les stands par ses propres moyens. Il devra attendre avec les commissaires de piste au poste ou il y aura eu la panne ou la chute. Il sera autorisé à rejoindre les stands par ses propres moyens que si sa moto est en mesure de rouler au pas sur la piste. Le jugement du bon état de la moto pour reprendre la piste, direction les stands, sera à l'appréciation des commissaires en poste.

Pour pallier à l'absence de cette contre piste, un dépannage pendant la course sera mis en place sous Safety-car à des heures précises de la course. Ces heures ne pourront être décalées pour quelconque raison.

Les dépannages seront également possibles si la course est sous Safety-car avec le Médical-car. Cette intervention ne décalera pas les horaires mis en place par l'organisation (voir ci-dessous) en cas de nouvelle chute après la reprise de la course.



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

Toutes motos rentrant avec le fourgon de dépannage ou au pas dans les stands, devront faire l'objet d'un contrôle du service technique avant la reprise de la course.

Départ de la course : - Dimanche Matin : 8H45

- 1<sup>er</sup> dépannage : 9H15\*
- 2<sup>ème</sup> dépannage : 10H00\*
- 3<sup>ème</sup> dépannage : 10H45\*
- 4<sup>ème</sup> dépannage : 11H15\*

- Fin de course : 11H45

\*Susceptible de modification en fonction des conditions de course et sur décision de la direction de course

### QUALIFICATIONS

Pour chaque épreuve, il est prévu une séance d'essais chronométrés de 25 minutes par pilote. Le nombre de pilotes admis pour chaque série d'essais chronométrés sera celui figurant sur le document d'homologation du circuit et figurant sur le règlement particulier.

Les pilotes devront porter le brassard qui leur aura été attribué lors du contrôle administratif. L'inversion des séries ne sera plus possible après la fermeture du contrôle administratif.

**Tout pilote se présentant à une série dans laquelle il n'est pas inscrit sera refusé.**

Tous les pilotes seront qualifiés pour les finales sans contrainte de temps minimum, seule la capacité du circuit déterminera si certains pilotes pourront rouler.

### COURSES

Pour la définition de la grille de départ, le meilleur temps de l'équipage sera obtenu par la moyenne du meilleur temps de chaque pilote de l'équipage.

La procédure de départ sera de type 24h.

### DEROULEMENT DE LA COURSE

**La sortie des stands sera ouverte pendant 5 minutes pour faire le tour de formation et la mise en épis. L'épreuve durera 3 heures et réunira deux ou trois pilotes sur une seule machine.**

La moto doit obligatoirement passer au contrôle technique avant la manifestation.

### ARRETS AUX STANDS

Lorsqu'un concurrent utilise la piste de décélération pour rejoindre ou quitter son stand, il devra circuler sur celle-ci à allure réduite et sans doubler.

Les ravitaillements en carburant doivent se faire conformément au règlement suivant :

- Machines obligatoirement arrêtées lors de l'arrêt au stand.
- Avant de ravitailler une machine, elle doit être béquillée devant le stand.
- Le pilote ne pourra pas rester sur la machine durant les opérations de ravitaillement en carburant.
- Les opérations de ravitaillement et les réparations ne peuvent pas avoir lieu simultanément.
- Les opérations de ravitaillement doivent intervenir après toutes les interventions de maintenance.
- Chaque équipe devra obligatoirement affecter une personne à la sécurité incendie. Cette personne devra être équipée d'un extincteur efficace contre les feux de carburant d'une capacité minimum de **5kg pour les appareils à poudre de type ABC ou polyvalente et de 2kg pour les extincteurs à Co2 efficace sur les feux d'hydrocarbures**, et devra obligatoirement être



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

présente lors de toutes les opérations de ravitaillement. Une autre personne affectée au remplissage du réservoir devra être habillée d'une tenue en coton ou cuir, de gants de cuir, de chaussures montantes en cuir et d'un casque avec écran de protection ou d'une cagoule ignifugée et de lunettes de protection. Le même équipement est demandé à la personne affectée à la sécurité incendie. Le remplissage devra s'opérer avec le système défini à l'article 5 « SYSTEME DE RAVITAILLEMENT » du présent règlement.

- Toutes interventions importantes (autres que ravitaillement, plaquette ou changement de roues) devront se faire à l'intérieur du stand, sans restriction du nombre de personnes.
- Quatre personnes maximum peuvent intervenir simultanément sur la machine (si le pilote participe à l'intervention, il sera compris dans ces quatre personnes) lors d'opérations de maintenance ou réparations hors du stand.

### **SYSTEME DE RAVITAILLEMENT**

Les ravitaillements se font uniquement à la main à l'aide d'un derrick non suspendu

Le remplissage des systèmes de ravitaillement s'effectuera devant le stand de l'équipage à la pompe manuelle avec la présence du pompier et de son extincteur.

Le stockage d'essence se fera dans un stand défini par l'organisation. Un maximum de 30L d'essence, tout contenant confondu, est autorisé dans les stands, en conformité avec le règlement fédéral.

### **CLASSEMENT DE LA COURSE**

A la fin de l'épreuve (la tombée de la dernière heure), le drapeau à damier sera abaissé sur l'équipage de tête, à la condition que celui-ci franchisse la ligne d'arrivée dans les 3 minutes. Dans le cas contraire, sera déclarée vainqueur la machine la mieux placée ayant franchie la ligne d'arrivée dans les 3 minutes.

Toute machine qui n'aura pas franchi la ligne dans les 3 minutes qui suivent la dernière heure ne sera pas prise en compte dans le classement de l'épreuve, ainsi que toute machine qui n'aura pas parcouru 75 % de la distance de l'équipage déclaré vainqueur.

A l'issue de chaque épreuve, les 3 premières machines au minimum seront mises en parc fermé. Le Directeur de Course pourra, par ailleurs, faire mettre en parc fermé et faire vérifier toute machine, quel que soit son classement.

### **ARRET DE LA COURSE**

Tel que réglementé à l'article 6 du règlement général CCR :

Si un arrêt de la course intervient avant que 66 % du temps de course n'ait été effectué et qu'il n'y ait pas de nouveau départ, le classement sera celui de l'avant dernier tour de course et seulement 50 % des points seront attribués.

Si un arrêt de la course intervient alors que 66 % du temps de course ait été effectué, il n'y aura pas de nouveau départ. Le classement sera celui de l'avant dernier tour de course et la totalité des points seront attribués.

\*\*\* Les stands seront attribués le vendredi soir lors du briefing.

### **NOUVEAUTÉ 2018**

**La présence de mousse « explosafe » dans le réservoir est obligatoire pour l'endurance.**



# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet 2018

[www.motoclubdehautesaintonge.com](http://www.motoclubdehautesaintonge.com)

<p>Visa du Club Le : .. / .. / ..</p>	<p>Visa de la Ligue Le : .. / .. / ..</p>	<p>Visa de la F.F.M Le : .. / .. / ..</p>
---	---	---